



# NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2021

## LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Les négociateurs CGT vous informent des propositions qui seront portées lors des NAO 2021. C'est lors de ces négociations que les augmentations salariales sont négociées.

### SALAIRES ET DROIT SOCIAUX

- Suppression des 3 jours de carence pour tous
- Suppression de la journée de solidarité dès la première année d'ancienneté
- La subrogation (maintien du salaire : en maladie et en accident du travail) pour tous,
- A poste égal, systématiquement aligner les salaires sur ceux des nouveaux arrivants quand ces derniers sont plus élevés que ceux des salariés déjà en poste en tenant compte de l'ancienneté déjà acquise,
- Augmentation de la prime du week-end et des fériés
- Augmentation de 10 % net des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC
- L'augmentation annuelle conventionnée de 1 % pour tous calculé sur le salaire minimum conventionnel
- Suppression des jours de carences pour les salariés positifs au COVID-19
- Le paiement des heures supplémentaires et des indemnités de nuit, le mois en cours, et non avec un mois de décalage
- Une mutuelle financée à 50 % par ORPEA
- Un treizième mois
- Renouvellement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite COVID à hauteur de 1 000 euros
- Coefficient intermédiaire pour les salariés en VAE qui sont déjà sur des postes faisant fonction AS

### CONGÉS

- Attribution de deux jours supplémentaires de congés par tranche de dix ans d'ancienneté
- Mise en place des jours pour enfants malades rémunérés au prorata du nombre d'enfants

### RESTAURATION

- La gratuité des repas pour tous les salariés ORPEA

### FORMATIONS

- Droit à la formation pour tous :
  - Un plan de formation accessible à tous les salariés
  - Mise en place d'un support formation consultable par tous les salariés

### DIVERS

- Demande de poursuite des réunions CSE et NAO en téléconférence ou de le proposer systématiquement à ceux qui ne peuvent pas se déplacer en plus du présentiel
- Paiement des salaires CDD en virement et au travail effectif
- Chèques cadeaux Noël nominatifs
- Mise en place de chèques vacances
- Renégocier les accords de la participation et de l'intéressement en tenant compte des bénéfices d'Orpea

**Actuellement, la direction refuse toute négociation pécuniaire en prétextant des contraintes financières liées à la crise du Covid. Le Groupe ORPEA préfère négocier un accord sur la Qualité de Vie au Travail (QVT), alors que c'est une obligation législative !**

**Un comble :**

- Mr BRDENK va toucher une indemnité de cessation de fonctions d'un montant de 2 539 036,44 € et il touchera 516 899,60 € pour les dividendes de ces actions de performances
- ORPEA, c'est 160 millions d'euros de bénéfices